

INAUGURATION DU PARC ÉOLIEN DU TRUC DE L'HOMME

18 juin 2015

Nous voici aujourd'hui sur le site du Parc éolien du Truc de l'Homme. Merci à vous qui êtes là et qui avez répondu à l'invitation de la société EDPr, de mon collègue Pierre NOAL, Maire de la Fage-Montivernoux, de mon Conseil Municipal et de moi-même.

Comment est née un jour l'idée du Parc éolien du Truc de l'Homme ?

N'allez pas penser qu'un matin en se grattant la tête mon prédécesseur a été inspiré par cette idée. Personne ne le croirait. Non, si l'on remonte quelque peu dans le temps on se souvient que les recommandations des années fin 1990 et début 2000, recommandations venues de Bruxelles notamment, invitaient les acteurs publics et politiques à initier ou développer les énergies renouvelables. Après plusieurs contacts par diverses sociétés, en 2003 nous avons reçu le projet présenté par la société TENCIA, société devenue ECOTECNIA, et plus tard ALSTOM.

Invité à donner son avis, le Conseil Municipal, dont je faisais partie, a donné un avis favorable au projet. C'était déjà à l'époque un dossier lourd à mener et des décisions administratives compliquées à prendre. Il convient de noter que pour permettre cette construction il a fallu procéder à une consultation auprès des habitants des Sections concernées par le projet. Le résultat ne pouvait qu'encourager la collectivité à poursuivre. En effet cette consultation de 2003 a vu une majorité écrasante de « Pour » puisqu'il n'y a eu que 1 bulletin « Blanc » et 1 bulletin « Contre ».

Des études diverses ont été menées à bien et les multiples autorisations obtenues ont permis d'aboutir aux Permis de construire délivrés, le 4 avril 2005, par le Préfet de Lozère.

7 éoliennes allaient voir le jour.

Les choses se sont malheureusement compliquées suite à divers recours. En septembre 2007, afin de ne pas perdre le droit à bâtir, la société a ouvert le chantier pour 4 éoliennes.

En novembre 2007, les permis de construire sont annulés par le Tribunal Administratif de Nîmes.

S'ouvre alors, une longue période de procédure. Par mesure de sécurité, en 2008, la société décide de reboucher les trous devant recevoir les fondations des futures éoliennes.

En octobre 2010, la Cour Administrative d'Appel de Marseille annule la décision du Tribunal Administratif de Nîmes.

Nouveau recours, au Conseil d'État.

Enfin, grand soulagement, c'est en juillet 2012 que nous apprenons que le pourvoi de l'Association a été rejeté par le Conseil d'État.

J'ai passé sous silence les diverses péripéties qui ont demandé une énorme énergie pour arriver à ce résultat. Il n'est pas possible de citer tous les acteurs ayant œuvré pour la naissance de ce Parc éolien pourtant, je souhaite remercier en particulier monsieur Jean-Luc SANCHEZ, de la société ALSTOM, qui par sa pugnacité a permis la mise en œuvre de ce Parc.

Les autochtones n'étaient pas opposés au projet. Pour preuve, la constante dans le résultat des consultations des Sections et notamment celui de 2013, identique à celui de 2003, majorité de « Pour », 1 bulletin « Blanc », 1 bulletin « Contre ». Aujourd'hui, vous le voyez, 7 éoliennes sont installées, exploitées par la société EDPr, et je suis sûr que vous souhaitez connaître ce qu'elles apportent à notre commune.

Je ne vous cacherai rien. Pour la Commune du Fau de Peyre, en 2014, 13 000 € de loyer nous ont été versés pour la période du 14 août au 31 décembre, plus 24 000 € pour les servitudes de passages (chemins et câbles électriques) pour toute la durée du bail soit quarante ans.

À partir de 2015, un loyer annuel de 34 000 € sera versé pour les 7 éoliennes et les servitudes de surplomb, plus 1 500 € de taxe foncière et également 6 000 € de CET (Contribution Economique Territoriale), ex Taxe Professionnelle.

Ensuite, la Communauté de Communes de la Terre de Peyre percevra environ 23 000 € au titre de la CET et de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). Enfin, le Département et la Région percevront également des retombées de ce Parc. Ces tarifs sont garantis et indexés pour les 18 premières années.

Je pense que vous pouvez aisément calculer la perte de recettes qui a été la nôtre car les éoliennes pourraient produire depuis l'été 2006.

On est en droit de s'interroger sur l'absence de nos politiques. Il est vrai qu'aujourd'hui l'éolien n'est peut-être plus dans l'air du temps. Je rappellerai cependant que ce ne sont pas les Maires qui font les lois par contre ils sont souvent confrontés à leur application. Si l'éolien est un sujet tabou ou que la loi n'est pas bonne, qu'attend-on pour la changer ?

Qu'une fois pour toutes les choses soient dites clairement afin que l'on puisse parler de l'éolien la tête haute.

Nos 7 éoliennes tournent et produisent une énergie propre. Bien sûr, elles ne peuvent être comparées à la production d'une centrale nucléaire mais les risques ne sont pas les mêmes et surtout en cas de dysfonctionnement elles ne produiront pas les mêmes effets.

Maintenant que l'État se désengage vis-à-vis de nos collectivités par une baisse importante de ses dotations, cette manne venue du vent est la bienvenue et nous permettra d'apporter du mieux vivre aux Faupeyrennes et Faupeyrens.

Daniel MANTRAND, Maire